

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 26 JUIN 2024**

**DELIBERATION N°2024.00380**

**CONTRAT DE VILLE MÉTROPOLITAIN « QUARTIERS 2030 » : ANNEXES**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 20 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 71

Nombre de pouvoirs : 33

Nombre de voix : 104

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

**Membres titulaires présents :**

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, M. Bruno CHANGEAT, Mme Catherine CHAPARD, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIERI, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Louis-Jean FONTBONNE, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Nathalie MATRICON, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Tom PENTECOTE, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, Mme Clémence QUELENNEC,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 11 juillet 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20240626-D20240038010

Date de mise en ligne : 11 juillet 2024

Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Christian SERVANT,  
Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,  
M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Jacques VALENTIN

**Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,  
M. Jean-Alain BARRIER donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,  
M. Jean-Pierre BERGER donne pouvoir à M. Charles DALLARA,  
M. Eric BERLIVET donne pouvoir à Mme Clémence QUELENNEC,  
M. Vincent BONY donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,  
M. Gilles BOUDARD donne pouvoir à M. Julien LUYA,  
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,  
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,  
M. André CHARBONNIER donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET,  
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Fabrice DUCRET,  
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,  
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à M. Abdelouahb BAKLI,  
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,  
M. David FARA donne pouvoir à M. Henri BOUTHEON,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,  
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,  
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Siham LABICH,  
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,  
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Catherine CHAPARD,  
M. Thierry NITCHEU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,  
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
M. Gilles PERACHE donne pouvoir à M. Marc JANDOT,  
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,  
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,  
M. Jean-Philippe PORCHEROT donne pouvoir à M. Christian DUCCESCHI,  
M. Ali RASFI donne pouvoir à M. Pierrick COURBON,  
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à Mme Laurence RICCIARDI,  
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER,  
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,  
Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,  
Mme Julie TOKHI donne pouvoir à M. Jean DUVERGER,  
Mme Laetitia VALENTIN donne pouvoir à Mme Isabelle DUMESTRE,  
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Frédéric DURAND

**Membres titulaires absents excusés :**

Mme Christiane BARAILLER, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Lionel BOUCHER,  
M. Laurent CHAPUIS, M. Marc CHAVANNE, Mme Viviane COGNASSE,  
M. Jordan DA SILVA, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Denis LAURENT,  
M. Yves LECOCQ, Mme Fabienne MARMORAT, M. Yves MORAND,  
Mme Solange MORERE, Mme Evelyne ORIOL, M. Marc PETIT, M. Jacques PHROMMALA,  
M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

## **DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 26 JUIN 2024**

### **CONTRAT DE VILLE METROPOLITAIN « QUARTIERS 2030 » : ANNEXES**

La politique de la ville a pour objectifs de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines ainsi que d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

La loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine reste le fondement du nouveau Contrat de ville 2024-2030 « Quartiers 2030 ».

Le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 a validé une liste de 20 quartiers prioritaires (QPV) sur 9 communes qui représentent un total de 55 100 habitants. Le Contrat de ville métropolitain 2024-2030 a validé une liste complémentaire de 12 Territoires Vulnérables (ex-Quartiers en Veille Active) qui porte la géographie prioritaire métropolitaine à un total de 32 quartiers situés sur 11 communes : Rive-de-Gier, La Grand'Croix, Saint-Paul-en-Jarez, Saint-Chamond, Saint-Etienne, La Ricamarie, Le Chambon-Feugerolles, Firminy, Unieux, Roche-la-Molière, Andrézieux-Bouthéon.

Le contrat de ville métropolitain 2024-2030 a été le fruit d'une large concertation avec les acteurs et les habitants des territoires. Par délibération du Conseil métropolitain du 28 mars 2024, Saint-Etienne Métropole a validé la géographie prioritaire du nouveau contrat, ainsi que les orientations du Contrat de ville 2024-2030 qui s'articulent autour de 4 grands défis pour les quartiers :

- Coopérer, simplifier les démarches et associer pleinement les habitants (AGIR) ;
- Garantir l'accès aux droits et lutter contre les inégalités en investissant fortement l'éducation, la culture et le sport (EMANCIPER) ;
- Développer les compétences, l'emploi, la création d'activités et l'attractivité des quartiers (REVELER) ;
- Garantir la sécurité, la santé et améliorer la qualité du cadre de vie (RESPIRER).

La délibération du 28 mars 2024 prévoyait également qu'une nouvelle délibération viendrait compléter le Contrat de ville métropolitain avec les projets de quartiers définis à l'échelle des communes et les engagements des partenaires signataires.

La présente délibération vise ainsi à valider trois annexes qui portent sur les sujets suivants :

- Les cartographies des périmètres des nouveaux territoires vulnérables ;
- La synthèse des projets de quartiers prioritaires portés par les communes ;
- Les engagements des partenaires signataires du contrat de ville 2024-2030.

Les différents éléments sont annexés à la présente délibération.

**Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :**

- **approuve le contenu des annexes du contrat de ville 2024-2030 :**
  - **les cartographies des périmètres des nouveaux territoires vulnérables ;**
  - **la synthèse des projets de quartiers prioritaires portés par les communes ;**
  - **les engagements des partenaires signataires du contrat de ville 2024-2030 ;**
  
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à engager toutes les démarches administratives correspondantes et à signer tous les actes afférents.**

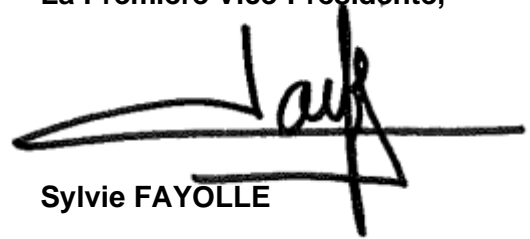
**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le secrétaire de Séance,



Tom PENTECOTE

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE